



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT ET  
DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(LVII)/5  
27 octobre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

## **Rapport d'évaluation a posteriori**

### **Évaluation d'une sélection de projets dans le cadre du Groupe thématique sur la restauration des paysages forestiers (RPF)**

**Préparé pour l'OIBT  
Par M<sup>me</sup> Suneetha M Subramanian (UNU-IAS)**

**Octobre 2023**

## Rapport d'évaluation a posteriori<sup>1</sup>

### Évaluation d'une sélection de projets dans le cadre du Groupe thématique sur la restauration des paysages forestiers (RPF)

#### Résumé

La restauration du paysage implique de restaurer et d'améliorer l'intégrité écologique d'un paysage de telle manière que les populations et les éléments naturels puissent en retirer des avantages d'ordre économique, environnemental et social. Il s'agit donc d'une approche intégrée qui vise à aborder de manière holistique les problématiques de la dégradation des terres, ce en établissant des liens clairs entre les facteurs sous-jacents et directs avec l'état du paysage (Sabogal *et al.*, 2015; PNUE et FAO, 2022). Si ces facteurs sont corrélés à des facteurs naturels, plusieurs sont le résultat de décisions politiques, économiques et socioculturelles prises par divers acteurs intervenant au niveau du paysage (Nishi et Subramanian, 2023). Par conséquent, l'objectif de la restauration du paysage est également pour les différents acteurs/parties prenantes d'un paysage un moyen de discuter au sujet des multiples priorités d'utilisation des terres et des ressources et, en outre, d'identifier celles susceptibles de déboucher sur des résultats pérennes et des arbitrages de portée moins considérable.

Suivant ce concept, la restauration des paysages forestiers (RPF) s'apparente à un processus continu dont l'objectif est de rétablir la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain dans un paysage forestier dégradé et déboisé. Elle est axée sur une participation active, une gestion adaptative et la mise en place d'un cadre de suivi cohérent (OIBT, 2020; UICN *et al.*, 2023). Il s'agit également d'un effort visant à garantir que toutes les parties prenantes concernées, des communautés locales aux entreprises en passant par les décideurs politiques, soient pleinement impliquées dans la conception et la mise en œuvre des activités liées à la RPF. Il s'agit d'affirmer que chaque partie au sein du paysage met en œuvre des pratiques durables qui permettront de réduire au maximum les risques de compromis défavorables et de conflits sur les utilisations potentielles des terres.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a élaboré des lignes directrices à partir des principes de restauration des paysages forestiers élaborés par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers forêts (GPFLR). Ces six principes consistent notamment à veiller à : *donner la priorité aux paysages et non pas seulement aux forêts; soutenir la gouvernance participative; restaurer des fonctions multiples du paysage pour obtenir des avantages multiples; maintenir les écosystèmes forestiers naturels; adapter les interventions au contexte local et favoriser une gestion agile pour une résilience à long terme.* Utilisant les principes ci-dessus, l'OIBT encourage la RPF en soutenant la mise en œuvre de projets de RPF dans différents pays, en. De l'analyse des rapports d'achèvement de 14 projets financés par l'OIBT en milieu tropical en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique du Sud, ont été dégagés dans le présent rapport des enseignements sur l'efficacité de la RPF d'agissant de réaliser une résilience socio-écologique et recensés les défis rencontrés dans leur conception et mise en œuvre. En outre, un autre aspect examiné concerne la mesure suivant laquelle les questions sexospécifiques ont été prises en compte dans les activités des projets.

Les projets (études de cas), sur la base de leurs rapports, ont été évalués à l'aune des six Principes de la RPF du point de vue de leur conception, de leur mise en œuvre et de leurs résultats. Les grandes tendances et les lacunes majeures dans la mise en œuvre de la RPF ont été recensées. Pour toutes ces études de cas, les principales agences d'exécution étaient des institutions liées à la foresterie, leur principal intérêt étant donc de conserver les espèces forestières, le matériel génétique indigène, de maintenir ou d'améliorer l'intégrité des écosystèmes forestiers, ce en accord avec le principe au sens large de la restauration forestière. La plupart d'entre elles ont adopté une approche paysagère en tenant compte de la nécessité d'impliquer d'autres utilisations des terres autour de l'écosystème forestier et de travailler avec d'autres parties prenantes, notamment les communautés locales, les universitaires et d'autres départements, en vue d'identifier des

---

<sup>1</sup> Le présent rapport d'évaluation a posteriori sera publié sous la forme d'une publication commune entre l'OIBT et l'Institut des études avancées sur la durabilité de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) basées à Tokyo, au Japon. Cette publication sera intitulée: «Faire avancer la restauration des paysages forestiers en milieu: Expériences et enseignements pour la résilience socio-écologique et l'autonomisation des femmes dans les projets de l'OIBT.» Le rapport peut être téléchargé sur: <https://doi.org/10.53326/CGJY6327>

solutions qui conviennent à tous. Dans ce processus, l'accent mis sur la concertation avec les parties prenantes, la formation des jeunes et des femmes membres des communautés pour répondre à leurs motivations et, surtout, la conception conjointe d'options de moyens de subsistance pour les communautés locales grâce à de meilleures pratiques agricoles et des opportunités de création de valeur ajoutée sont des éléments capitaux de ces projets.

Pour toutes les études de cas, les défis les plus courants identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir une mise en œuvre fructueuse de la RPF sont notamment les suivants: la pauvreté des communautés présentes au sein des paysages qui entraîne soit une surexploitation des ressources forestières, soit des pratiques de production non durables qui ont des incidences délétères sur les écosystèmes forestiers; une faible application des lois visant à contrôler la dégradation de l'environnement et à améliorer la conservation des forêts; des capacités, des compétences et une sensibilisation insuffisantes à la RPF au sein d'un large éventail de parties prenantes, des décideurs politiques aux communautés locales; des différends et le manque de confiance qui en résulte entre les parties prenantes d'un paysage nécessitent des mesures de renforcement de la confiance et des activités appropriées de renforcement des capacités et de sensibilisation; l'exode rural en quête de meilleures opportunités économiques qui prive le paysage d'une main-d'œuvre et de compétences indispensables; et la médiocrité des ressources et des infrastructures, notamment humaines, techniques et financières.

Il est essentiel de s'atteler à relever ces défis par le biais de processus consultatifs et délibératifs pour garantir que les interdépendances complexes entre les populations et la nature au sein d'un paysage forestier soient bien prises en compte dans la conception des interventions de RPF. Cela permet d'atteindre l'objectif plus large de parvenir à la résilience socio-écologique, une quête plus large qui demande un engagement et des consultations avec les diverses parties prenantes d'un paysage; la cartographie et l'inventaire des ressources et de l'intégrité des écosystèmes; la conception conjointe de plans de gestion et de décisions sur l'utilisation des terres et des paysages marins qui prennent en compte les spécificités d'un contexte socio-écologique (culture, économie, démographie, genre, atouts naturels, etc.) et permettent ainsi de réduire les arbitrages défavorables entre différents types de décisions.

L'analyse a également permis de relever les domaines d'ordre critique sur lesquels il convient de se concentrer pour garantir l'efficacité des interventions de RPF, notamment: investir dans l'éducation et la sensibilisation aux pratiques de RPF au sein des groupes de parties prenantes; une concertation significative au niveau communautaire pour co-concevoir des interventions; nouer des liens de confiance et trouver un consensus entre les parties prenantes; identifier les problèmes qui affectent la résilience socio-écologique et le bien-être dans le contexte de mise en œuvre; identifier et soutenir le développement d'activités économiques alternatives; mettre en place des équipes communes de suivi et d'évaluation associant acteurs étatiques et non étatiques; mettre en place un système de récompenses et d'incitations pour les bonnes pratiques afin d'encourager l'adoption des concepts de RPF et les pratiques connexes; et garantir une plus grande représentation des groupes marginalisés, en particulier des femmes et des jeunes, pour répondre à leurs priorités et mieux assurer que le processus de RPF soit équitable et juste. Si plusieurs projets mentionnent expressément l'engagement des jeunes pour assurer la continuité du projet, l'inclusion significative des femmes n'est toujours pas bien ancrée.

Sur le plan des aspects recherche et politiques, ils impliquent de favoriser les approches transdisciplinaires, d'encourager les discussions multipartites sur la résilience socio-écologique, d'intégrer les principes de RPF dans toutes les politiques de mise en œuvre liées à la foresterie, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de développement des capacités adaptés à tous les acteurs impliqués dans les décisions liées aux paysages forestiers et des activités de restauration par le biais de mécanismes innovants, notamment d'échanges d'apprentissage entre pairs et d'outils d'apprentissage social, et enfin de garantir que les principes d'équité soient incorporés dans les plans et programmes politiques, y compris des plans sensibles aux questions sexospécifiques.

## Introduction: Restauration des paysages et restauration des paysages forestiers



*Restauration forestière par des riveraines du village d'Agouegan au Togo. Photo: Soka Gakkai*

La restauration du paysage implique de restaurer et d'améliorer l'intégrité écologique d'un paysage de telle manière que les populations et les éléments naturels puissent en retirer des avantages d'ordre économique, environnemental et social. Il s'agit donc d'une approche intégrée qui vise à aborder de manière holistique les problématiques de la dégradation des terres, ce en établissant des liens clairs entre les facteurs sous-jacents et directs avec l'état du paysage (Sabogal *et al.*, 2015; PNUE et FAO, 2022). Si ces facteurs sont corrélés à des facteurs naturels, plusieurs sont le résultat de décisions politiques, économiques et socioculturelles prises par divers acteurs intervenant au niveau du paysage (Nishi et Subramanian, 2023). Par conséquent, l'objectif de la restauration du paysage est également pour les différents acteurs/parties prenantes d'un paysage un moyen de discuter au sujet des multiples priorités d'utilisation des terres et des ressources et, en outre, d'identifier celles susceptibles de déboucher sur des résultats pérennes et des arbitrages de portée moins considérable.

Suivant ce concept, la restauration des paysages forestiers (RPF) s'apparente à un processus continu dont l'objectif est de rétablir la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain dans un paysage forestier dégradé et déboisé. Elle est axée sur une participation active, une gestion adaptative et la mise en place d'un cadre de suivi cohérent (OIBT, 2020; UICN *et al.*, 2023). Ces trois éléments sont cruciaux pour garantir la pérennité des activités de restauration, car ils identifient clairement que les contextes socioculturels et environnementaux sont susceptibles d'évoluer, d'où la nécessité d'une approche adaptative. Ils garantissent en outre un sentiment d'appropriation plus profond chez tous les acteurs, des communautés locales aux grandes entreprises, qui opèrent dans le paysage.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a élaboré des lignes directrices à partir des principes de restauration des paysages forestiers élaborés par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers forêts (GPFLR). (OIBT, *ibid*). Elles sont articulées autour de six principes associés à des éléments directeurs qui couvrent de multiples dimensions des aspects économiques, écologiques et sociaux d'un paysage forestier. Ces principes sont:

*Principe 1: Priorité aux paysages* – La RPF doit être axée non pas sur des sites individuels, mais sur un paysage appréhendé dans son ensemble. Elle inclura donc également des surfaces non boisées, en prenant en compte une diversité d'utilisations des terres, de régimes fonciers et de régimes de gouvernance en interaction au sein d'un paysage

*Principe 2: Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative* – Il s'agit de mobiliser de manière active diverses parties prenantes, dont des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables tout au long du cycle de planification et de décision relatif à l'utilisation, aux objectifs et stratégies de restauration, aux méthodes de mise en œuvre, au partage des avantages, au suivi, à l'évaluation et à l'examen.

*Principe 3: Établissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples* – Le but est de restaurer de multiples fonctions économiques, sociales et environnementales d'un paysage social et de générer toute une série de biens et services écosystémiques dont les parties prenantes bénéficient de manière équitable.

*Principe 4: Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages* – En termes de connexité écologique et sociale, ce principe appelle à restaurer les processus dynamiques de la forêt se rapportant à la composition des essences, à la structure, à la productivité, à la biodiversité, à la pollinisation et à la diversité génétique de la flore et de la faune. On attend d'une intervention de RPF qu'elle rétablisse la productivité, les fonctions des écosystèmes et les stocks de carbone dans une forêt tropicale dégradée.

*Principe 5: Adaptation au contexte local par divers moyens* – Ce principe appelle à ce que la planification et la mise en œuvre de la RPF répondent aux besoins des populations locales et des écosystèmes, en se concentrant sur les réalités du contexte. Impliquer pleinement les parties prenantes locales dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différentes interventions aidera à mettre au point une RPF bien adaptée.

*Principe 6: Gestion agile favorisant la résilience à long terme* – Ce principe incarne la pérennité dans la durée des activités de RPF, qui doivent pouvoir être adaptées en fonction de la dynamique évolutive des contextes socio-écologiques à partir du début du commencement des activités. Mettre en œuvre ce principe nécessite que l'adhésion à tous les autres.

Ces principes sont conformes à d'autres orientations en matière de RPF que préconisent des organisations comme la FAO, avec son Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (voir par exemple UICN *et al.*, 2023). L'OIBT a favorisé la RPF en soutenant des projets de restauration des forêts dans divers pays sur la base des principes de la RPF. Dans ce rapport, notre analyse porte sur 14 études de cas de projets exécutés avec le concours de l'OIBT et examine dans quelle mesure elles ont réussi à mettre en œuvre la RPF, ainsi que les avantages supplémentaires qu'une telle approche a apportés au niveau du système socio-écologique. Il examine également les implications de l'inclusion des priorités des femmes dans la planification et la mise en œuvre des activités, un objectif figurant en tête de l'agenda politique international, mais considéré comme insuffisamment pris en compte.

Notre analyse des études de cas de 14 projets de l'OIBT a été entreprise et synthétisée sur la base d'un examen documentaire des expériences menées en matière de RPF dans d'autres contextes. Les projets ont été évalués à l'aune des six principes de la RPF et juxtaposés à des approches paysagères similaires, ce dans le but de comprendre quels défis sont couramment rencontrés pour faire avancer une telle approche intégrée, quels éléments déterminent une mise en œuvre réussie et, en outre, quelles implications cela a-t-il pour les femmes. Les interventions inclusives en matière sexospécifique sont devenues un programme de mise en œuvre important (voir par exemple la Cible 23 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres cadres de politique similaires), et l'OIBT a également une vision claire à ce sujet (OIBT, 2022). Bien que, sur le plan technique, des activités de RPF soient censées inclure toutes les préoccupations des parties prenantes, il convient de comprendre si les perspectives et l'action des femmes sont bien ancrées. Il s'agit d'assurer une meilleure conception des futurs projets et, plus important encore, d'inclure des indicateurs pertinents dans le suivi, l'évaluation et l'examen des projets afin de garantir que les questions sexospécifiques sont bien intégrées dans leur conception et mise en œuvre.

## **Méthodologie, analyse et synthèse**

Les 14 études de cas de projets ont été évaluées sur la base de leur rapport d'achèvement respectif à l'aune des six principes de la RPF. Une note élevée (XXX), moyenne (XX) ou faible (X) leur a été attribuée en fonction de la manière dont ils ont rendu compte de la conception, de la mise en œuvre et des résultats de leur projet par rapport à la RPF. L'analyse qui sous-tend les conclusions de ce rapport est donc une évaluation a posteriori, qui a pour but d'identifier les grandes tendances en matière de conformité aux principes de la RPF et de recenser les éventuelles lacunes susceptibles d'être corrigées. Le cas échéant, des comparaisons avec d'autres publications ont été effectuées pour mettre en évidence des tendances plus larges dans l'adoption des efforts de restauration du paysage. Les principaux domaines d'intervention de chaque projet sont indiqués dans le tableau 1.

**Tableau 1: Les projets et leur principal domaine d'intervention**

<b>Intitulé/Site du projet</b>	<b>Pays</b>	<b>Principales activités</b>
Améliorer les fonctions des forêts de la province de Bengkulu à travers la participation des communautés à la réhabilitation des forêts dégradées en utilisant des produits locaux prospectifs	Indonésie (IND-B)	Mettre en œuvre une technologie adaptée pour la production de matériel végétal de qualité et améliorer la participation des parties prenantes et le bien-être des communautés grâce à la réhabilitation des forêts et des terres.
Encourager les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province Centrale de Papouasie-Nouvelle-Guinée à reboiser leurs prairies avec des essences de haute valeur	Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG)	Reboisement communautaire grâce à une formation personnalisée, une sensibilisation et un soutien incluant la foresterie utilisant des espèces bien adaptées et la production de cultures vivrières.
Lancer la conservation des essences de Cempaka par le développement de plantations avec la participation des communautés locales dans le Nord-Sulawesi	Indonésie IND (C)	Mettre l'accent sur l'amélioration de la restauration et de la production des essences de Cempaka grâce à la participation communautaire
Accélérer la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas par une gestion adaptée des paysages avec la participation des acteurs locaux	Indonésie IND (CBR)	Remédier aux insuffisances en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de la réserve de biosphère grâce à des plans de gestion stratégique intégrée impliquant les parties prenantes du paysage.
Développement durable de plantations forestières monospécifiques et multispécifiques dans la zone de transition de l'assemblée du district de Biakoye en ayant recours à des stratégies de réduction de la pauvreté au Ghana	Ghana (GHA)	Promouvoir la plantation multispécifique d'essences à bois indigènes de valeur commerciale et soutenir le développement des cultures intercalaires de cultures vivrières de base.
Restauration et gestion durable par les communautés des forêts vulnérables du delta de la Rewa, Viti Levu	Fidji (FJI)	Lutter contre le commerce illégal de produits ligneux et non ligneux et renforcer le cadre de gouvernance pour une gestion durable des mangroves
Appui à la mise en œuvre et à la planification du renforcement des capacités des parties prenantes du secteur forestier privé et communautaire au Togo	Togo (TGO-CF)	Accroître le couvert forestier au Togo de 30% à l'horizon 2050
Élaboration d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des surfaces dégradées du littoral sud du Pérou	Pérou (-PER)	Développer un outil de gestion des terres pour améliorer les conditions environnementales et socio-économiques grâce à la restauration des terres dégradées et des systèmes forestiers et agroforestiers durables.
Renforcement des capacités en matière de gestion des incendies de forêt et de terre en Indonésie	Indonésie (IND-FM)	Approches participatives pour prévenir les incendies de forêt impliquant plusieurs parties prenantes
Gestion durable des forêts de production d'échelle commerciale en Amazonie brésilienne	Brésil (BRA)	Développer une application logicielle et une plateforme pour surveiller et gérer la gestion durable des forêts grâce à l'intégration de données et à la collaboration de plusieurs parties prenantes.

Accroître la compétitivité commerciale du reboisement au Costa Rica	Costa Rica (CRA)	Développement des moyens de subsistance communautaires, amélioration de la compétitivité du reboisement commercial grâce à un système de financement efficace
Renforcer la mise en œuvre de la gestion du paysage de la Réserve de biosphère de Giam-Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) dans la province de Riao à Sumatra, Indonésie	Indonésie (IND-GSK)	Gestion durable et conservation de la réserve de biosphère, renforcement des capacités institutionnelles, renforcement des partenariats avec les parties prenantes
Renforcer la conservation et la gestion durable des forêts de teck et des chaînes d'approvisionnement légales et durables du bois dans la sous-région du grand Mékong	Thaïlande, Myanmar, RDP lao, Cambodge, Viet Nam (MKG)	Conserver les forêts naturelles de teck et améliorer les plantations de teck; renforcer les activités communautaires de foresterie et d'agroforesterie et améliorer la collaboration régionale et internationale pour le partage d'informations, la mise en réseau et l'élaboration de politiques
Appui à des groupements de femmes dans la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo	Togo (TGO-BL)	Sécurité alimentaire, sécurité énergétique et génération de revenus grâce aux produits ligneux et non ligneux; autonomiser les groupes de femmes

## Mise en œuvre de la RPF

Dans les différents pays et contextes couverts par les études de cas, il est apparu manifeste que les approches de RPF sont entreprises en vue d'apporter une réponse à certains problèmes spécifiques d'un paysage, lesquelles nécessitent une collaboration entre les différentes parties prenantes, en particulier l'adhésion des communautés locales. Celles-ci vont par exemple de la conservation des essences forestières indigènes (par exemple, les projets de la région du grand Mékong, de l'Indonésie), à la prévention des incendies de forêt (par exemple, Sumatra et Kalimantan en Indonésie), en passant par la prévention de la disparition d'importants services écosystémiques (par exemple, protection du littoral (Fidji), régulation de l'eau, fertilité des sols, etc.). Dans toutes les études de cas, on retrouve la même antienne consistant à vouloir améliorer les alternatives économiques pour les communautés afin d'assurer une gestion durable des forêts et à établir des mécanismes de co-gouvernance des forêts et zones tampons afin d'assurer l'intégrité écologique. La conception des interventions de RPF comprend des concertations participatives et inclusives avec les acteurs locaux, notamment les communautés locales, les entreprises, les organismes gouvernementaux, le monde universitaire, etc. Dans plusieurs projets, l'engagement des jeunes est une composante majeure visant à assurer la pérennité du projet en sensibilisant davantage la prochaine génération et en la motivant à adopter et à mettre en œuvre des pratiques durables. Avant d'évaluer le succès opérationnel de la RPF et les facteurs qui y ont contribué, il importe de cerner les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la RPF. Une analyse narrative des rapports de projet a mis en évidence certains défis critiques qui doivent être relevés pour assurer la mise en œuvre efficace d'une intervention de RPF.

Au nombre des défis majeurs figurent les suivants:

- **La pauvreté** – De nombreuses études de cas la reconnaissent comme étant l'une des principales raisons pour lesquelles les communautés locales présentes dans les forêts et dans leurs zones de transition et tampon se livrent à la surexploitation et à l'extraction illégale des ressources forestières (ligneuses et non ligneuses). Il est nécessaire de lutter contre la pauvreté en tirant parti des ressources, des compétences, des connaissances et des occupations préférées des communautés. Il est de longue date reconnu que la pauvreté constitue un facteur de dégradation de l'environnement et elle est donc considérée comme une question prioritaire à traiter pour assurer une gestion efficace de l'environnement (voir par exemple Roe *et al.*, 2012). L'engagement des communautés, un principe de base de la RPF, semble avoir contribué à lancer des activités pour relever ce défi (voir par exemple Chaigneau *et al.*, 2018).
- **La faible application des lois** – Dans le contexte des études de cas en question, de nombreux pays disposent de lois en vigueur pour réglementer la surexploitation, renforcer la conservation des forêts et contrôler la dégradation de l'environnement. Cependant, leurs mécanismes de mise en œuvre parviennent rarement à atteindre ces objectifs. Les consultations interinstitutions, notamment pour travailler en collaboration afin de mettre en synergie les efforts et les ressources, sont identifiées comme une condition nécessaire dans plusieurs études de cas. Cela est largement reconnu dans les évaluations mondiales sur la mise en œuvre des lois environnementales (voir par exemple PNUE, 2019).
- **Une insuffisance de capacités, de compétences et de sensibilisation en matière de RPF** - La mise en œuvre de la RPF nécessite de bien comprendre ses différents principes et la manière de les utiliser en fonction du contexte et au cours des différentes phases d'un projet. Or, il est fréquent que la sensibilisation à la RPF soit insuffisante ou inadéquate chez plusieurs parties prenantes (des décideurs politiques aux communautés locales). Il est établi qu'il est essentiel de mener des efforts importants visant à développer les capacités des agences et des communautés concernées ainsi que des autres parties prenantes du paysage à travailler de manière cohérente. (IPBES 2022; Kelemen *et al.*, 2023)
- **Des litiges entre acteurs** – Il est fréquent que des communautés locales et autres parties prenantes d'un paysage ne s'investissent pas facilement dans ses activités de RPF en raison de conflits non résolus qui les opposent, souvent liés aux terres et aux juridictions d'influence ainsi qu'à l'obtention et à la répartition des avantages. Il est essentiel de nouer des liens de confiance et de mettre en place des approches délibératives pour résoudre les conflits territoriaux pour mettre en œuvre efficacement la RPF. L'utilité du recours à des approches délibératives pour valoriser et évaluer les ressources des écosystèmes est établie et préconisée pour prendre des décisions plus équitables (Bunse *et al.*, 2015).
- **La faiblesse des ressources et infrastructures** - Veiller à ce que de multiples activités au sein d'un paysage puissent coexister harmonieusement nécessite d'investir dans l'analyse des informations existantes sur l'utilisation des terres, leurs impacts sur les forêts et vice versa, d'élaborer des cartes spatiales participatives basées sur des consultations communautaires et multipartites, et d'élaborer des plans de gestion adaptative et des systèmes de suivi et d'examen. Cela nécessite des ressources

financières importantes et des moyens humains et infrastructures diversifiés (UNU-IAS et IGES, 2023).

- **L'exode rural** - Le succès des initiatives multipartites de type RPF nécessite la pleine participation des parties prenantes proches telles que les communautés locales. Avec l'augmentation de la pauvreté et des disparités de revenus, de nombreux membres de la communauté s'éloignent de ces paysages, ce qui crée de graves problèmes de ressources humaines pour mettre en œuvre et maintenir de telles approches. Encourager leurs activités de production dans le cadre de marchés assurés, des activités de subsistance alternatives créatrices de valeur ajoutée et renforcer le sentiment d'appartenance sont quelques-unes des stratégies adoptées dans différents contextes. (voir par exemple UNU-IAS et IGES, 2017).

### **RPF et résilience socio-écologique**

L'approche fondée sur les systèmes socio-écologiques est un concept plus large qui englobe des concepts tels que les approches paysagères (y compris les paysages forestiers) qui prennent en compte les interdépendances complexes entre les personnes et la nature. Améliorer l'un au détriment de l'autre ne saurait être durable à long terme et aura en définitive des conséquences néfastes pour les deux (Sayer *et al.*, 2013). Il faut en conséquence prendre en compte la multiplicité des usages et fonctions des écosystèmes gérés par de multiples utilisateurs aux priorités multiples. Les systèmes sociaux et écologiques sont sujets à des vulnérabilités et garantir la mise en place de mécanismes d'adaptation robustes constitue un objectif important des approches paysagères, afin d'assurer la résilience socio-écologique. Plusieurs points d'interventions connexes sont nécessaires pour parvenir à la résilience socio-écologique. Cela va de l'engagement et des consultations avec diverses parties prenantes d'un paysage, à la cartographie et à l'inventaire des ressources et de l'intégrité des écosystèmes, en passant par la conception conjointe de plans de gestion et de décisions relatives à l'utilisation des terres et des paysages marins qui prennent en compte les spécificités d'un contexte socio-écologique (culture, économie, démographie, genre, atouts naturels, etc.) et minimiser ainsi les compromis négatifs entre différents types de décisions (Mansourian *et al.*, 2020; Sayer *et al.*, *ibid*; UNU-IAS et IGES, 2023). Les principes de la RPF suivent également la même ligne de pensée et un projet bien conçu et mis en œuvre cherche donc à garantir un paysage forestier résilient. Dans la mesure où les principes de la RPF sont étroitement alignés sur la résilience socio-écologique, nous pourrions examiner si les projets sont en bonne voie pour devenir résilients. Or, la plupart des projets étant en cours de mise en œuvre, il faudrait quelques années pour déterminer s'ils sont en mesure de se rétablir ou d'atténuer les vulnérabilités naturelles et économiques. Néanmoins, certaines premières tendances sont manifestes, par exemple l'accent mis sur l'implication de plusieurs parties prenantes pour parvenir à un consensus sur les pratiques durables au niveau d'un paysage; l'accent mis sur la multiplicité des avantages (par exemple la diversité des essences de mangroves, la protection du littoral, la sécurité et la diversité des moyens de subsistance, la valeur ajoutée de l'agriculture et les revenus provenant des activités liées à la restauration, ce à quoi s'ajoute la promotion des valeurs culturelles); et adapter les principes aux contextes locaux et aux priorités spécifiques des sites du projet. Il s'agit d'un principe clé qui mérite d'être souligné: tous les sites des projets n'ont pas adopté une approche unique, mais adaptent l'objectif principal du projet, à savoir la restauration forestière et la conservation des espèces, au contexte sociopolitique et écologique d'un paysage. En outre, l'engagement des communautés et de plusieurs agences sectorielles dans le suivi conjoint des avancées des projets devrait contribuer à instaurer la confiance et à mener des délibérations plus actives vers les objectifs souhaités.



*Un groupe de femmes à pied d'oeuvre dans la Pépinière des femmes d'El Piñonal dans le Veracruz au Mexique. Photo: Gerardo Sánchez Vigil*

**Tableau 2: Défis rencontrés dans les projets pour mettre en œuvre la RPF (selon les rapports des projets)**

Défis recensés	IND-B	PNG	IND-C	IND-CBR	GHA	FJI	TGO-CF	PER	IND-FW	BRA	CRA	IND-GSK	MKG	TGO-BL
Pauvreté	X	X	X		X	X	X	X			X		X	X
Faible application des lois	X					X						X		
Absence de capacités, sensibilisation et information	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Faiblesse des ressources et infrastructures	X	X							X					
Litiges entre acteurs				X		X						X	X	
Exode rural lié à la pauvreté sur site					X									X

Une évaluation de la capacité des projets à intégrer les principes de la RPF a été réalisée sur la base de leurs rapports de projet (voir tableau 3). Le tableau indique également si des tentatives d'intégration des aspects sexospécifiques ont été menées dans le cadre des projets et, dans l'affirmative, dans quelle mesure elles ont été incitatrices et efficaces. Cela est conforme à l'engagement de l'OIBT en vertu duquel les questions sexospécifiques doivent être intégrées dans tous ses projets, activités et rapports. Rappelons de nouveau que le principal critère appliqué dans cette évaluation a constitué à examiner si les rapports de projet faisaient état d'un véritable engagement à sensibiliser les femmes et à renforcer leur capacité d'action dans les activités pertinentes de RPF.

**Tableau 3: Incorporation des principes de la RPF dans les projets (évaluation basée sur les rapports des projets) X-Faible; XX-Moyen; XXX-Élevé**

Principe	IND-B	PNG	IND-C	IND-CBR	GHA	FJI	TGO-CF	PER	IND-FW	BRA	CRA	IND-GSK	MKG	TGO-BL
Priorité aux paysages	X	X	X	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	XXX	XX	XX	XXX	XXX
Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative	XXX	XX	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples	XXX	XXX	X	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages	XXX	XX	X	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	XX	XXX	XX	XXX
Adaptation au contexte local par divers moyens	XX	XX	X	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	XXX
Gestion agile favorisant la résilience à long terme	XX	XX	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	XX	XX	XXX	XX
Priorités sexospécifiques					XX	XXX	XXX	XXX			X	X		XXX



*Margarita Loel, membre du Conseil d'administration de Sacalá, une petite entreprise forestière en développement au Guatemala qui a bénéficié d'un projet de l'OIBT. Photo: R. Carrillo/OIBT*

Il ressort de cette analyse deux points à souligner:

- Presque tous les projets ont tenté d'adopter une approche paysagère élargie dans le cadrage, la conception et la mise en œuvre de leur projet. Certains projets n'ont été entrepris qu'à l'échelle d'un modèle ou cherchent à reboiser des prairies, dont les conséquences ne sont pas claires. La plupart des auteurs des projets sont issus du secteur forestier, et il convient de noter qu'ils ont reconnu que la restauration des forêts dépendait des activités menées au sein d'un paysage terrestre ou marin au sens large. Les effets collatéraux résultant des activités de production, y compris l'utilisation de produits agrochimiques, les types d'utilisation des terres et les conversions et répercussions associées sur les essences forestières et, inversement, l'impact des activités forestières sur le bien-être des populations et l'intégrité des écosystèmes environnants sont correctement pris en compte dans le projet. Il existe suffisamment d'éléments probants qui montrent les mérites et les avantages d'entreprendre de telles approches paysagères intégrées pour faire progresser l'utilisation durable et la conservation des ressources, des écosystèmes et l'équité entre les acteurs interagissant au sein du système (Sayer *et al.*, 2013; Mansourian *et al.*, 2020; Nishi et Subramanian, 2023).
- Tous les projets ont expressément indiqué que des approches participatives et inclusives incluant les perspectives des communautés locales et leur bien-être sont essentielles pour garantir une mise en œuvre réussie de la restauration forestière. En fonction des problèmes fondamentaux à résoudre et de l'accès aux communautés, les agences d'exécution nouent également des partenariats avec diverses autres agences de différents secteurs et groupes d'intérêt. Nous avons exploré les consultations communautaires menées dans le cadre de discussions de groupe, de réunions de concertation, de réunions impliquant des jeunes et des femmes, en fonction de ce qui fonctionnait dans différents contextes. Les rapports suggèrent qu'elles ont permis de mieux évaluer les évaluations des espèces indigènes et les activités de conservation, de renforcer l'appropriation des ressources forestières par les communautés et de dissuader les pratiques qui dégradent et surexploitent (parfois illégalement) les ressources, d'adopter de meilleures pratiques en matière de gestion forestière et d'identifier un plus grand nombre d'activités de subsistance contribuant à accroître les revenus des communautés, telles qu'identifiées par celles-ci. Ce sentiment de pouvoir agir que ressentent les différentes parties prenantes, en particulier les communautés marginalisées, est considéré comme essentiel pour assurer un processus décisionnel plus équitable et plus juste (IPBES, 2022 *ibid*). Ignorer les motivations d'une communauté pourrait gravement nuire à la réalisation des objectifs de RPF (voir par exemple Hohl *et al.*, 2020).
- Quasiment tous les projets cherchent à maintenir et à restaurer la multiplicité des fonctions écosystémiques pour en tirer toute une diversité d'avantages. Cela inclut les fonctions naturelles de type fonctions de régulation et de soutien (régulation de l'eau, fertilité des sols et diminution de l'érosion) et les fonctions socioculturelles (y compris la sécurité alimentaire, énergétique, sanitaire et

matérielle, les moyens de subsistance, les aspects culturels liés aux paysages (par exemple, le respect des connaissances et des pratiques telles que tabous et autres liés aux pratiques de conservation et d'utilisation durable). Ceci est lié au point ci-dessus se rapportant à l'intégration des valeurs multiples de diverses parties prenantes qui permet de prendre des décisions liées à l'utilisation des terres en tenant compte des divers avantages d'un paysage. Plusieurs évaluations mondiales récentes (IPBES, 2019; 2022) ont souligné la nécessité d'adopter des approches plurielles dans la conception des interventions liées à la nature afin de garantir une meilleure adoption des principes de durabilité par les multiples acteurs.

- Tous les projets sont axés sur des pratiques de restauration forestière. Même s'ils peuvent être spécifiques à la conservation de certaines essences (telles que le teck ou le cempaka), ils mettent l'accent sur la nécessité de maintenir les essences indigènes afin que la restauration donne de meilleurs résultats. En outre, compte tenu des principes de la RPF, ils élargissent ce concept de maintien du matériel génétique natif à d'autres pratiques des communautés locales, telles que l'agriculture, la pêche, etc. Tous les projets ne présentent pas le même degré d'intention à cet égard, mais il s'agit toujours d'un élément essentiel de l'ensemble de leurs travaux.
- Tous les projets se sont efforcés d'adapter leurs interventions de manière à ce qu'elles soient compatibles avec les contextes locaux et puissent y être adaptées. Cet élément ressort clairement de l'ensemble plus large des consultations avec différents groupes de parties prenantes au sein des organes administratifs, des groupes communautaires et des activités commerciales. Le projet mené dans la sous-région du grand Mékong en est un bon exemple. Il implique en effet cinq pays disposant de lois et contextes socioculturels qui lui sont propres, mais les objectifs du projet ont été mis en œuvre avec succès dans le respect de chaque contexte.
- Plusieurs projets ont activement appliqué le principe de la gestion adaptative, prenant acte du fait que les contextes et les préférences sont susceptibles d'évoluer à l'avenir et qu'il était nécessaire de prévoir un processus dynamique permettant d'évaluer, de réviser et de «rectifier le cap» en fonction des situations émergentes.
- En ce qui concerne le point ci-dessus, la plupart des projets ont commencé à traiter les contraintes de l'offre en ressources forestières et, en outre, les besoins en capacités et en ressources des communautés et des différentes parties prenantes à cet égard. Toutes les activités connexes, du boisement au développement de techniques et d'outils appropriés, en passant par l'adhésion des différentes parties prenantes et le développement de produits à valeur ajoutée pour garantir une utilisation durable, sont liées à cette priorité des initiateurs du projet. Il convient de noter que certaines tentatives sérieuses sont entreprises pour reconnaître que cet objectif ne saurait être atteint qu'en répondant aux priorités de bien-être des autres parties prenantes. Cela met clairement en évidence les différents types d'arbitrages qui doivent être opérés entre différentes activités (par exemple, le tourisme, l'utilisation du bois comme combustible, les pratiques agricoles intensives, l'extraction de produits autres que le bois) et la manière de gérer ces diverses utilisations de manière à ce que les besoins humains puissent être satisfaits et les priorités de conservation ne soient pas compromises. Cela résonne étroitement avec les conclusions de la mise en œuvre de projets précédents (Thomson et Blaser, 2021).

Ces expériences issues des différentes études de cas nous fournissent quelques indicateurs clés qu'il faudra garder à l'esprit lors de la conception de pratiques de restauration globales et intégrées telles que la RPF. Leurs éléments les plus critiques sont indiqués ci-après.

**Prise en compte systématique des questions sexospécifiques:** Comme indiqué précédemment, l'OIBT a mis en place une robuste politique d'intégration du genre et d'autonomisation des femmes (OIBT, 2018 *ibid*). Il s'agit d'un objectif qui figure en bonne place à l'ordre du jour des enceintes politiques internationales, au nombre desquelles le récent Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique (Cible 23) et, bien entendu, les Objectifs de développement durable (ODD 5). L'importance des femmes dans la gestion de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la nécessité de renforcer leur capacité d'agir pour un meilleur contrôle de leurs économies ne sauraient être surestimées (voir par exemple OCDE, 2021). Sur les 14 cas analysés, seuls quatre montrent un niveau d'engagement suffisamment profond pour inclure des aspects sexospécifiques dans leurs plans de mise en œuvre, notamment des sessions de formation à des activités dans lesquelles les femmes peuvent directement s'impliquer, telles que le développement de pépinières, l'identification de produits à valeur ajoutée à développer et la participation aux activités de suivi liées à la RPF. Le projet du Togo précise en effet la nécessité d'inclure les femmes comme parties prenantes actives tout au long de la période d'exécution des activités et de la chaîne de

décision. Trois autres affichent des niveaux faibles à moyens d'activités impliquant des efforts pour inclure les aspects sexospécifiques, de type participation obligatoire des femmes aux consultations communautaires. Il s'agit d'un domaine qui nécessitera une réflexion approfondie à l'avenir, car les projets pourraient être obligés d'inclure les aspects sexospécifiques dès le stade de leur conception et dans leurs plans d'exécution et, plus encore, dans leurs rapports. Cela concorde avec les conclusions d'autres études qui relèvent le manque d'attention apporté aux rôles sexospécifiques et aux capacités de gouvernance comme entravant la réalisation des objectifs de la RPF (voir par exemple Chazdon *et al.*, 2021; Mansourian *et al.*, 2020).

### Éléments cruciaux à prendre en compte dans la conception d'une intervention de RPF

- **Éducation et sensibilisation aux pratiques de la RPF:** Cela implique de développer une palette d'outils destinés à aider différents types d'acteurs – les agences d'exécution du secteur forestier et d'autres secteurs qui doivent être impliqués pour garantir l'efficacité de la restauration; les communautés locales et les groupes d'intérêt spécifiques en leur sein (par exemple, les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés) qui doivent adopter de bonnes pratiques de récolte et de production durables; les matériels de formation pour éviter les pratiques de dégradation des forêts. Cela comprend des interventions de développement des capacités auprès de toutes les parties prenantes sur des aspects qui sont importants pour elles afin de comprendre, motiver et mettre en œuvre des activités de RPF adaptée à leur contexte (IPBES, 2022).
  - **Consultations au niveau des communautés:** L'issue fructueuse de l'exécution d'activités suivant des pratiques durables à l'échelle d'un paysage forestier dépend de l'adhésion des communautés locales qui s'impliquent dans diverses activités dans et hors la zone forestière. Il est nécessaire de les impliquer activement afin de comprendre quelles perspectives et motivations déclencheront un usage et une gestion durables du paysage. Cela nécessite de mener des concertations extensives avec les différentes communautés présentes au sein du paysage et, de surcroît, avec les groupes spécifiques qui les composent. Comme l'illustrent plusieurs exemples, on pense que le fait d'avoir impliqué les femmes et les jeunes a généré davantage de retombées bénéfiques grâce à leur participation plus active et soutenue à des activités spécifiques (c'est ainsi que les femmes se sont davantage investies dans la sélection des plants et le développement d'essences forestières et de produits à valeur ajoutée, tandis que les jeunes ont plus participé aux activités de restauration).
- 
- La chercheuse forestière Adi Estela Lazos Ruiz s'exprime lors d'un atelier de restauration forestière à Jamapa, au Mexique. Photo: Gerardo Sanchez Vigil*
- **Parvenir à un consensus entre les acteurs** est nécessaire pour obtenir leur coopération et leur soutien en vue de mettre en œuvre la RPF. La complexité de prendre en compte des systèmes socio-écologiques n'est pas pleinement ancrée dans les exercices de planification traditionnels et, par conséquent, des consultations préalables à la conception et des programmes de sensibilisation et de formation suffisants seront nécessaires pour garantir que le concept (UNU-IAS et IGES, 2023; IPBES, 2022) soit pleinement adopté par tous. Il est possible d'explorer l'investissement dans des approches reposant sur le co-apprentissage, les échanges d'apprentissage entre pairs et d'apprentissage social pour renforcer la confiance et une attitude collaborative entre les parties prenantes. Il convient d'intégrer à la conception un espace sûr pour exprimer ses griefs et délibérer sur des solutions potentielles.
  - **Identifier la résilience socio-écologique et les enjeux liés au bien-être.** Mettre en évidence dans le processus les opportunités faciles et difficiles à réaliser (par exemple, intégration de différents systèmes de connaissances, expertise et connaissance des caractéristiques des terres, des espèces, etc.), la familiarité entre les acteurs, le sentiment d'appartenance et les valeurs culturelles. En outre, il convient de déterminer dans quelle mesure nous pouvons garantir que les activités seront auto-suffisantes.

- **Accompagner le développement d'activités économiques ou créatrices de valeur autres que celles en place:** cela complétera les efforts visant à réduire les pressions qui résultent dans la dégradation et la surexploitation des paysages forestiers, car, outre le fait de fournir de meilleures sources de revenus aux communautés, cela réduit également la probabilité de pratiques d'utilisations non durables des terres. (UNU-IAS et IGES, 2017).



*Des Balinaises préparent et tissent des lanières de bambou pour confectionner des objets d'importance culturelle pour leur usage et l'export. Photo: FOERDIA*

- **Mettre en place des équipes communes de suivi et d'évaluation** impliquant différentes parties prenantes pour garantir que les responsabilités sont réparties et qu'il existe un sentiment accru de pouvoir agir chez les différents acteurs non étatiques en vue de conserver et d'utiliser de manière durable leur paysage et leurs ressources. (UNU-IAS et IGES, 2023).



*Le projet de gestion forestière communautaire de l'OIBT aide la communauté d'Ainbul dans la province de West New Britain en Papouasie-Nouvelle-Guinée à gérer, à l'aide d'une technologie de recueil participative de données, son Plan d'utilisation des terres portant sur 23 000 hectares de terres coutumières.*

- **Mettre en place des dispositifs de récompenses, de reconnaissance et d'incitations** pour les bonnes pratiques des différentes parties prenantes présentes au sein d'un paysage (par exemple, un tel système a été mis en place dans le projet indonésien de Sumatra avec des résultats prometteurs).
- **Équité et justice** – un élément essentiel à la mise en œuvre réussie de la RPF tient à la mise en place d'un climat de confiance entre les différents groupes de parties prenantes, en particulier les groupes les moins puissants, et notamment les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les groupes spéciaux en leur sein (femmes, jeunes, autres). Garantir un accès équitable aux ressources nécessaires, aux opportunités et à la répartition des avantages ainsi que des interventions co-conçues contribuent considérablement à atteindre les objectifs de la RPF (par exemple au Pérou, le projet énonce clairement l'objectif de faire progresser l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, car ils sont les partenaires de la solution sur un même pied d'égalité).

## Recommandations pour la recherche et la politique

**Promouvoir la recherche et la pratique transdisciplinaire** – cela implique une recherche et une mise en œuvre axées sur des solutions dans le sens où, outre le fait de travailler avec différentes spécialisations, les solutions sont déterminées en oeuvrant aux côtés des communautés locales, des habitants et d'autres acteurs non étatiques. Cela permet une analyse plus transparente des problèmes, une hiérarchisation plus robuste des interventions et des utilisations des terres et, surtout, des résultats plus efficaces.



**Encourager les discussions pluripartites sur la résilience socio-écologique** – traiter les questions sociales et écologiques sous l'angle d'un système aide à comprendre leur interdépendance, à identifier de potentiels arbitrages que suscitent des interventions visant le bien-être humain ou l'environnement et améliorer ainsi les stratégies de gestion, d'adaptation et d'atténuation face à divers types de vulnérabilités d'ordre social ou environnemental (par ex., avoir davantage d'options de moyens d'existence, enrichir la diversité des ressources naturelles et la complexité d'un écosystème, créer des barrières naturelles contre des phénomènes de type inondations, incendies, érosion, etc.)

*La lauréate d'une bourse de l'OIBT Thais Almeida Lima recueille des informations dans une trouée d'exploitation forestière au sein d'une unité autorisée de gestion durable des forêts dans l'Amazonas au Brésil. Photo: R.S. de Andrade/IPAAM*

**Imbriquer les principes de la RPF dans toutes les politiques forestières** – les principes de la RPF visent directement à renforcer la résilience socio-écologique de manière participative et inclusive. Les objectifs 1, 2 et 3 du KMGBF nécessitent d'aborder la conservation à l'échelle spatiale, en tenant compte de la connexité écologique et des priorités sociales. Les objectifs actuels en matière de biodiversité et d'environnement ne peuvent être atteints qu'en encourageant que les surfaces hors aires protégées qui comprennent des paysages terrestres et marins en gestion fassent également l'objet de pratiques durables de production, d'utilisation et de consommation. Dans le cas du secteur forestier, les principes de la RPF constituent un bon outil pour faire avancer ce programme.

**Concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés de développement des capacités destinés aux décideurs, ONG, secteur universitaire et société civile, y compris les populations autochtones et communautés locales** – inclure dans les programmes de formation forestière, les activités de mobilisation et de sensibilisation. Il est important de reconnaître que, compte tenu de la nature dynamique des systèmes socio-écologiques, garantir leur résilience nécessite l'engagement de toutes les parties des pouvoirs publics et de la société dans un contexte donné. Cependant, cela soulève le défi d'intégrer les différentes parties prenantes et de les sensibiliser aux connaissances et à l'expertise nécessaires concernant les processus, les outils et les approches qui sont souvent dispersés. En sus des efforts traditionnels de renforcement des capacités, le co-apprentissage, les échanges entre pairs et les outils d'apprentissage social sont quelques-unes de ces méthodes qui peuvent être explorées dans ce contexte.



*Une pépinière d'acajou gérée par des femmes dans la péninsule du Yucatan au Mexique. Photo: INIFAP*

**Assurer que des principes d'équité soient incorporés dans les plans et programmes des politiques, qui incluent l'autonomisation des femmes et le développement de politiques sensibles aux questions sexospécifiques** – cela nécessite des approches participatives de planification et de mise en œuvre. Cette problématique n'est pas encore suffisamment prise en compte dans les projets, même si des tentatives sont entreprises. Inclure des activités sur les aspects sexospécifiques dans les plans de projet, les activités de mise en œuvre, les équipes de suivi et les rapports pourrait contribuer à intégrer cette dimension plus efficacement.

## Conclusions

Le concept de restauration des paysages forestiers est idéaliste à bien des égards et englobe toute la complexité qu'impliquent la gouvernance et la gestion des priorités d'utilisation des terres au sein d'un paysage. Alors que, traditionnellement, les gestionnaires forestiers étaient responsables de la gestion des forêts, il est largement reconnu que les activités extérieures à la foresterie influencent aussi la qualité et l'intégrité des écosystèmes forestiers. La restauration des forêts ne peut donc être fructueuse si ces facteurs – socio-économiques, politiques, culturels et naturels – ne sont pas traités ensemble. Concevoir des interventions adaptées qui améliorent l'intégrité écologique et le bien-être sociétal nécessite une coordination et, par conséquent, une collaboration avec différentes agences responsables de différents secteurs (à savoir l'agriculture, le développement rural, l'environnement, le développement des infrastructures) et avec les différentes parties prenantes opérant dans le paysage (à savoir les communautés locales, les entreprises, le monde universitaire, les décideurs politiques).

Or, il est difficile de mettre en œuvre une telle approche, car elle nécessite de gagner la confiance des différentes parties prenantes pour pouvoir travailler en collaboration et d'identifier les différents secteurs et obtenir leur adhésion pour pouvoir travailler ensemble. Les problématiques de pauvreté, les différends entre les parties prenantes au sujet du régime foncier et de l'utilisation des terres, ainsi que le manque d'informations, de sensibilisation et de capacités pour entreprendre une telle approche intégrée doivent être abordés de manière systémique pour garantir une mise en œuvre efficace de la RPF. À cet égard, des approches intégrées ont été mises en œuvre aux quatre coins du monde et dans divers contextes, de sorte qu'il existe une vaste somme de conseils pratiques pour adapter les approches qui fonctionnent dans différents contextes. Ces expériences sont axées sur la délibération selon différentes perspectives, en tirant parti des domaines de synergies, en établissant des priorités entre différents impératifs et en se concentrant sur la durabilité à long terme de la résilience du système socio-écologique. Les principes de la FLR visent à atteindre cet objectif de résilience socio-écologique. L'Évaluation des valeurs par l'IPBES a noté que différentes parties prenantes sont en mesure d'impulser des changements transformateurs vers la durabilité au sein de leur sphère d'influence respective. Il convient de noter que l'OIBT encourage ses membres dans cette direction en favorisant les pratiques de RPF. L'OIBT promeut également activement l'égalité des sexes. Même si l'intégration de l'égalité des sexes dans les projets de l'OIBT n'a pas encore gagné du terrain, certains signes indiquent que cette question commence à être progressivement intégrée. Cela nécessiterait cependant davantage d'investissements dans la sensibilisation et l'obligation de rendre compte des progrès réalisés par rapport à un indicateur spécifique sur l'inclusion et l'égalité des sexes pour garantir qu'il aille au-delà du simple caractère symbolique et soit pleinement intégré dans la pratique. Il n'en reste pas moins que ces expériences constituent de bons exemples et offrent aux planificateurs paysagistes et aux décideurs des enseignements qui peuvent être intégrés et adaptés à des contextes similaires.

## Bibliographie

Bunse, L, Rendon, OR et Luque, S, 2015, What can deliberative approaches bring to the monetary valuation of ecosystem services? A literature review, *Ecosystem Services*, 14. 88- 97. ISSN 2212-0416  
<https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2015.05.004>

CBD, 2022, Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>

Chaigneau, T., Coulthard, S., Brown, K., Daw, T.M. et Schulte-Herbrüggen, B., 2018, Incorporating basic needs to reconcile poverty and ecosystem services. *Conservation Biology* DOI:  
<https://doi.org/10.1111/cobi.13209>

Chazdon RL, Wilson SJ, Brondizio E, Guariguata MR, Herbohn J, 2021, Key challenges for governing forest and landscape restoration across different contexts, *Land Use Policy*, Volume 104, 104854, ISSN 0264-8377, <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.104854>.

Höhl M, Ahimbisibwe V, Stanturf JA, Elsasser P, Kleine M, Bolte A. 2020, Forest Landscape Restoration—What Generates Failure and Success? *Forests*. 11(9):93 <https://doi.org/10.3390/f11090938>

IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio, H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Allemagne. 56 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>

IPBES, 2022, Summary for Policymakers of the Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Pascual, U., Balvanera, P., Christie, M., Baptiste, B., González-Jiménez, D., Anderson, C.B., Athayde, S., Barton, D.N., Chaplin-Kramer, R., Jacobs, S., Kelemen, E., Kumar, R., Lazos, E., Martin, A., Mwampamba, T.H., Nakangu, B., O'Farrell, P., Raymond, C.M., Subramanian, S.M., Termansen, M., Van Noordwijk, M., et Vatn, A. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Allemagne.

OIBT, 2020, *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* – Document d'orientation, OIBT, Yokohama, Japon.

POBT, 2022, *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, Série OIBT Politique forestière n°22, ITTO, Yokohama, Japon.

UICN, FAO et PNUE. 2023, *The Restoration Initiative: 2022 Year in Review*. Rome, Italie.

Kelemen E, Subramanian SM, De Vos A, Amaruzaman S, Porter-Bolland L, Isla Mr, Kosmus M, Nakangu B, Nuesir Ei, Roble GAs, Yiu E, Emerton L, Zólyomi A ,2023, Signposts on the road toward transformative governance: how a stronger focus on diverse values can enhance environmental policies, *Current Opinion in Environmental Sustainability*, Volume 64, 2023,101351, ISSN 1877-3435,  
<https://doi.org/10.1016/j.cosust.2023.101351>.

Mansouria S, Parrotta J, Balaji P, Bellwood-Howard I, Bhasme S, Bixler RP, Boedhihartono A-K, Carmenta R, Jedd T, de Jong W, Lake FK, Latawiec A, Lippe M, Rai ND, Sayer J, Van Dexter K, Vira B, Visserin-Hamakers I, Wyborn C, Yang A, 2020, Putting the Pieces Together: Integration for forest landscape restoration implementation, *Land Degradation and Development*, 31(4): 419-429.

Nishi M et Subramanian SM (Eds), 2023, *Ecosystem Restoration through Managing Socio-Ecological Production Landscapes and Seascapes (SEPLS)*, Satoyama Initiative Thematic Review Series, Springer, Singapour. <https://doi.org/10.1007/978-981-99-1292-6>

OCDE (2021), *Gender and the Environment: Building Evidence and Policies to Achieve the SDGs*, OECD Publishing, Paris, France. <https://doi.org/10.1787/3d32ca39-en>.

Roe D, Elliott J, Sandbrook C et Walpole M (Eds), 2012, Biodiversity Conservation and Poverty Alleviation: Exploring the Evidence for a Link Print ISBN:9780470674796 |Online ISBN:9781118428351 |DOI:10.1002/9781118428351, John Wiley and Sons, Ltd.

Sabogal, C., C. Besacier, et D. McGuire. 2015, Forest and landscape restoration: Concepts, approaches and challenges for implementation. *Unasylva* 66, (245): 3-10.

Sayer J, Sunderland T, Ghazoul J, Pfund J-L, Meijaard E, Venter M, Boedhihartono AK, Day M, Garcia C, van Oosten C, Buck LE, 2013, Ten principles for a landscape approach to reconciling agriculture, conservation, and other competing land uses, PNAS, 110 (21) 8349-8356  
<https://doi.org/10.1073/pnas.1210595110>

Thomson I et Blaser J, 2021, Assessment of the ITTO-CBD Collaborative Initiative for Tropical Forest Biodiversity, OIBT, Yokohama, Japon.

PNUE & FAO. 2022, Action plan for the UN decade on ecosystem restoration, 2021–2030  
UNEP, 2019, Environmental Rule of Law: First Global Report. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

UNU-IAS et IGES (eds.) 2017, Sustainable livelihoods in socio-ecological production landscapes and seascapes (Satoyama Initiative Thematic Review vol. 3), United Nations University Institute for the Advanced Study of Sustainability, Tokyo, Japon.

UNU-IAS et IGES, 2023, Using Landscape Approaches in National Biodiversity Strategy and Action Planning, UNU-IAS, Tokyo, Japon.